



APPEL À CANDIDATURE

Résidence de création sonore au Dirty Deal Audio studio (manoir de Laidi, Lettonie) en 2026

Afin d'encourager les échanges dans le domaine de la musique immersive et dans la perspective de la célébration de 30 ans de l'Institut français de Lettonie, **la société Dirty Deal Audio et l'Institut français de Lettonie** lancent un programme de résidence de composition.

Cet appel à résidence est ouvert aux artistes français ayant le statut officiel d'artiste ou aux artistes qui vivent et travaillent en France depuis au moins trois ans et qui disposent d'un numéro officiel d'artiste : compositeurs de musique contemporaine, artistes sonores, producteurs, concepteurs sonores ou autres créateurs professionnels ayant une expérience professionnelle dans la création sonore.

Périodes possibles de la résidence : du 1^{er} au 14 juin ou du 6 au 19 juillet 2026. Durée de la résidence entre 10 et 14 jours. Lieu : résidence d'artistes au manoir de Laidi ; lieu de travail : studio audio immersif. Pour participer à cet appel à candidature, les artistes sont invités à consulter <https://www.dda.lv>. Le dossier de candidature doit être rédigé en anglais. Date limite d'envoi des candidatures : **le 15 octobre 2025.**

Le dossier de candidature doit comporter prénom, nom, numéro officiel français d'artiste, date de naissance, mention du pays de résidence, e-mail, numéro de téléphone portable ; une brève biographie, un CV, le portfolio créatif contenant des exemples de compositions créées précédemment (liens vers le site web du portfolio), une lettre de motivation décrivant les raisons pour lesquelles le participant est intéressé par la résidence et le descriptif des résultats qu'il souhaite obtenir à l'issue de cette résidence de musique immersive.

Les dossiers de candidature seront examinés par un jury composé des représentants du Dirty Deal Audio studio et de l'Institut français de Lettonie. Les résultats de cet appel à résidence artistique seront annoncés **le 3 novembre 2025**. L'artiste sélectionné est tenu de confirmer sa participation à la résidence dans un délai de cinq jours après la réception de la notification.

L'Institut français de Lettonie et la société Dirty Deal Audio prennent en charge :

*L'hébergement à la résidence d'artistes au manoir de Laidi ;

* Les frais de voyage de l'artiste depuis la France et jusqu'au manoir de Laidi et des per-diem d'un montant de 20,00 euros par jour ;

* Le studio avec l'équipement et les installations nécessaires, ainsi que le personnel de soutien ;



*La promotion de l'artiste (des possibilités de communication autour du travail de l'artiste, diffusion des informations dans les médias) ;

*L'organisation d'un événement de restitution de résidence avec présentation de l'œuvre musicale créée lors de la résidence.

*Un programme de détente et des visites de découverte des alentours du manoir de Laidi, de la ville de Kuldīga, d'Aizpute et d'autres structures artistiques et culturelles de Lettonie.

L'artiste s'engage à :

- Réaliser lors de la résidence une pièce de musique immersive de 40 à 50 minutes (œuvre composée et/ou installation sonore) et déléguer à la société Dirty Deal Audio les droits d'auteur de son utilisation gratuite en 2027 lors des séances publiques de musique immersive organisées par l'Institut français de Lettonie dans le cadre de célébration de 30 ans de l'Institut ;
- Présenter l'œuvre créée lors d'un événement de restitution au manoir de Laidi (au DDA studio) ;
- Apporter ses instruments de musique, ordinateurs et tout autre équipement technique nécessaire pour son travail de création ;
- Être en capacité de travailler de manière indépendante ;
- Respecter le règlement intérieur de la résidence d'artistes et utiliser avec responsabilité l'équipement du studio audio mis à sa disposition.

HEBERGEMENT ET STUDIO

Le studio Dirty Deal Audio est équipé d'un système audio à 17+2 haut-parleurs (Genelec 8100, Genelec 7050C + Yamaha HS10W), d'une interface audio USB RME Digiface avec 32 entrées audio, de 3 microphones Slate ML2 avec pieds pour l'enregistrement d'instruments acoustiques et de voix, d'un microphone binaural 3dio et d'un Zoom VR-H3.

Plus d'informations : www.dda.lv/residency

Le participant disposera d'une chambre privée et aura accès à une kitchenette commune au deuxième étage du manoir. Les chambres sont équipées d'un bureau, d'un coin salon et d'un lit (pas de douche dans la chambre). Une petite épicerie se trouve à trois minutes à pied du palais. Le premier étage de la résidence comprend des espaces de coworking et un salon avec connexion Wi-Fi. Les douches communes sont situées au sous-sol. Le manoir de Laidi est entouré d'un parc historique avec un vaste espace naturel de 14 ha où vous pouvez vous promener.

Pour en savoir plus sur la résidence du manoir de Laidi : www.laidipalaceresidency.lv



PERSONNES DE CONTACT :

Kristaps Puķītis, curateur du programme de résidence de création sonore au manoir de Laidi (kristaps@dda.lv)

Dita Podskočija, attachée culturelle de l'Institut français de Lettonie (dita.podskocija@institut-francais.lv)